

Procès verbal du Comité syndical du 22 juin 2016

L'an 2016, le jeudi 22 juin à 14 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 30 mai 2016, se sont réunis au sein du Pôle services d'Isoparc, 5 place de Saint-Exupéry, à SORIGNY, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

MM. Pierre COMMANDEUR et Alain ROIRON (à partir du rapport n°2), M^{me} Claude GREFF (à partir du rapport n°2), délégués de la Région Centre-Val de Loire.

MM. Patrick BARNIER, Daniel FOURRÉ, Emmanuel RIOTTE et Mounire LYAME, délégués du Département du Cher.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO et M. Vincent LOUAULT, délégués du Département d'Indre-et-Loire.

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC en Terres Vives ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terroirs d'Angillon ; M. Denys GODARD, délégué de la CDC Village de la Forêt ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais ; M. Éric LEROY, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Jean-Roger MATHÉ, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Axel PONROY (à partir du rapport n°2), délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon ; M. Jean-Louis SALAK, délégué de la CDC des Terres d'Yèvre.

M. Marc ANGENAULT (à partir du rapport n°3), délégué de la CDC Loches Développement ; M. Christian BARITAUD, délégué de la CDC Loches Développement ; MM. Alain BENARD et Pierre DOURTHE, délégués de la CDC Est Tourangeau ; MM. Claude BORDIER et Denis FOUCHÉ, délégués de la CDC Chinon Vienne et Loire ; M. Thierry BRUNET, délégué de la CDC Sainte Maure de Touraine ; MM. Jean-Marie CARLES et Michel CHEVET, délégués de la CDC Touraine Nord-Ouest ; MM. Alain ESNAULT et Patrick MICHAUD (à partir du rapport n°2), délégués de la CDC Val de l'Indre ; M. Jocelyn GARÇONNET et M^{me} Isabelle GAUDRON, délégués de la CDC Val d'Amboise ; M. Jean-Pierre GASCHET, délégué de la CDC Castelrenaudais ; M. Gérard HENAULT, délégué de la CDC Touraine du Sud ; M^{me} Magali L'HERMITE, déléguée de la CDC Pays de Bourgueil ; M. Éric LOIZON, délégué de la CDC Pays d'Azay-le-Rideau ; M. Dominique PERICARD, délégué de la CDC Gâtine et Choissilles ; M. Christian PIMBERT, délégué de la CDC du Bouchardais ; M. Jean-Marie VANNIER, délégué de la CDC du Grand Ligueillois ;

Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M. Alexandre CHAS, délégué du Département d'Indre-et-Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO.

M^{me} Martine CHAIGNEAU, délégué du Département d'Indre-et-Loire, avait donné pouvoir à M. Jean-Marie CARLES.

M. Pierre LOUAULT, délégué du Département d'Indre-et-Loire, avait donné pouvoir à M. Vincent LOUAULT.

M. Jean-Marc PETIT, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Éric LEROY.

M. Marc HAMON, délégué de la CDC Montrésor, avait donné pouvoir à M. Alain ESNAULT.

M. Hervé NOVELLI, délégué de la CDC Pays de Richelieu, avait donné pouvoir à M. Gérard HENAULT.

Étaient excusés :

M^{mes} Michelle RIVET et Véronique PEAN, déléguées de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher.

M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC du Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Christophe DRUNAT comme secrétaire de séance.

M. Patrick BARNIER a remercié M. Alain ESNAULT pour l'accueil du Comité syndical.

Rapport n°1 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 14 avril 2016

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical a approuvé le procès verbal du Comité syndical du 14 avril 2016 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Évolution de la stratégie d'aménagement numérique du territoire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en expliquant qu'à l'issue de nombreuses discussions entre le Président du Conseil régional du Centre – Val de Loire et les Présidents des Conseils départementaux du Cher et d'Indre-et-Loire, un consensus a émergé. Il lit en intégralité le dispositif soumis au vote.

Ce consensus a été formalisé suite à la réunion tenue à Bourges le 3 juin 2016 en présence de M. Patrick BARNIER et M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO. L'objectif recherché est l'émergence d'un scénario opérationnel permettant aux services de Touraine Cher Numérique de faire progresser l'aménagement numérique en séparant le projet très haut débit en deux projets distincts. La volonté commune est de faire de Touraine Cher

Numérique l'outil opérationnel pour les deux projets afin d'aller le plus vite possible dès à présent.

M. Patrick BARNIER indique qu'il considère qu'il n'appartient pas aux élus du département du Cher de contraindre les élus du département d'Indre-et-Loire en ce qui concerne le projet d'aménagement numérique à poursuivre et vice versa. Chaque territoire doit rester maître de sa politique à conduire et décider de son projet.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO précise qu'en ce qui concerne le relevé de conclusions de la réunion du 3 juin 2016, il n'est pas possible de modifier les termes de l'accord signé entre les Présidents de Conseils départementaux et le Président du Conseil régional du Centre – Val de Loire. Une virgule peut néanmoins être ajoutée pour compléter la syntaxe du document.

Elle précise qu'aujourd'hui, des accords ont été trouvés et signés suite à de longs échanges et débats. Les Présidents des Conseils départementaux du Cher et d'Indre-et-Loire ont respectivement organisé une réunion d'échange sur ces accords. Ainsi, le vote soumis au Comité syndical de Touraine Cher Numérique porte sur un sujet sur lequel un consensus a été trouvé. C'est le fruit d'un travail de qualité mené avec le Conseil régional du Centre – Val de Loire représenté ici notamment par M. Pierre COMMANDEUR et M^{me} Isabelle GAUDRON.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO indique s'exprimer au nom de M. Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en expliquant que le travail mené a permis de trouver une voie respectant les attentes et les demandes des administrés, des entreprises et des élus d'Indre-et-Loire. Le nouveau schéma nécessitera 4 mois de travail intensif afin de déterminer les besoins des Communautés de communes.

Elle souligne que l'envoi par un élu du Cher d'un courrier à tous les élus d'Indre-et-Loire juste avant le Comité syndical alors que les accords ont été signés et les réunions ont déjà été tenues est une attitude inacceptable.

M. Pierre COMMANDEUR rappelle que M^{me} Isabelle GAUDRON siège au Comité syndical en qualité de représentante de la Communauté de communes du Val d'Amboise et non de la Région Centre – Val de Loire, dont la majorité est représentée en séance par M. ROIRON et lui-même.

M. Alain BENARD demande ce qui va être fait entre la fin des travaux et l'arrivée du très haut débit car les travaux pouvaient reprendre en 2016 sur les trois premières Communautés de communes de d'Est Tourangeau mais le très haut débit ne sera ouvert à la commercialisation qu'en 2018.

M. Alain ESNAULT demande une date précise pour la commercialisation des services très haut débit car la Communauté de communes du Val de l'Indre dispose d'une zone d'activité fibrée depuis un an mais d'aucun opérateur pour commercialiser les services.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO répond qu'en ce qui concerne la réalisation technique, Touraine Cher Numérique reste l'outil opérationnel au service des départements.

M. Patrick BARNIER rappelle qu'en ce qui concerne la proposition de projet entre l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, il s'agit d'une DSP affermo-concessive. Le délégataire sera alors responsable de la concession. Pour ce qui est du calendrier, il faut travailler de manière efficace avec le Loir-et-Cher pour que l'avancement soit le plus rapide possible.

M. Alain ESNAULT considère que l'Indre-et-Loire n'a pas besoin du Loir-et-Cher, la mutualisation est déjà en place avec le Cher.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO explique que le financement est à prendre en considération dans le nouveau schéma, cela représente 10% de bonus FSN attribués par l'État. La Communauté de communes du Val de l'Indre est en avance, le Département a une vision globale de l'ensemble du territoire en tenant compte de la solidarité territoriale. M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO précise que quelques mois de travail seront nécessaires avant de pouvoir donner le calendrier de démarrage des travaux des Communautés de communes mais que l'objet du nouveau projet est d'être plus efficace.

M. Alain ESNAULT intervient en disant qu'aujourd'hui, il est annoncé 4 mois de travail avec les Communautés de communes mais il demande une date claire. Le schéma porté jusqu'ici est prêt à être mis en œuvre.

M. Mounire LYAME explique son intervention par courrier auprès des Communautés de communes membres de Touraine Cher Numérique. Il rappelle qu'en sa qualité de délégué de la structure, il est légitime pour agir. Il apparaît un changement unilatéral des règles en cours de procédure de la part des Conseils départementaux. En ce qui concerne les délais et garanties, avec le schéma initial, ceux-ci peuvent être donnés dès à présent.

M. Mounire LYAME souligne une difficulté avec le nouveau schéma car une partie du Comité syndical sera représenté par l'Indre-et-Loire. Ce faisant, l'Indre-et-Loire interviendra sur des sujets touchant au département du Cher. Par ailleurs, aucune représentation de Touraine Cher Numérique ne sera effective vis-à-vis du Loir-et-Cher. Il s'interroge également sur la pertinence d'une présidence tournante de Touraine Cher Numérique notamment au profit de l'Indre-et-Loire.

M. Mounire LYAME s'interroge également sur les financements car le schéma actuel fait état de montants sûrs et certains ce qui n'est pas le cas du nouveau schéma proposé pour l'Indre-et-Loire. C'est un montage complexe et sans finalités claires.

M. Mounire LYAME demande le vote à bulletin secret.

M. Patrick BARNIER rappelle qu'il est dans le respect du choix effectué par l'Indre-et-Loire et qu'en sa qualité de Président de Touraine Cher numérique, son souhait est que l'aménagement numérique se concrétise dans le Cher et l'Indre-et-Loire. Il ne souhaite donc pas revenir sur l'argumentation.

En ce qui concerne le vote à bulletin secret, celui-ci sera mis en place si 1/3 des élus présents votent en ce sens.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO précise que suite aux présentations effectuées dans chaque département, les arguments mis en exergue pour la nouvelle orientation correspondent aux attentes des élus des territoires ruraux. Elle souligne notamment qu'un des intérêts du nouveau projet réside dans la montée en débit cuivre.

M. Patrick MICHAUD entre dans la salle à 15h15.

M. Pierre DOURTHE demande comment seront représentés les Communautés de communes dans le schéma de délégation au département du Loir-et-Cher et demande une représentation effective des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO explique qu'une réponse à cette question serait prématurée aujourd'hui et qu'un travail important est en cours d'étude par le cabinet d'avocats.

M. Patrick BARNIER précise que le Loir-et-Cher sera maître d'ouvrage et qu'une gouvernance associée aux Communautés de communes d'Indre-et-Loire doit être négociée. La délégation de compétence est une création nouvelle de la loi NOTRe, il n'y a pas encore de précédent quant à sa mise en œuvre. La question de la gouvernance associée aux délégations de compétence doit être traitée avec le Loir-et-Cher et avec l'Indre.

M. Alain ESNAULT demande quel est le poids de chaque collectivité dans ce nouveau système.

M. Patrick BARNIER indique que le poids des collectivités et les règles de gouvernance sont à définir.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO explique que le financement ne portera pas intégralement sur les collectivités car le volet concessif permet d'alléger la charge des collectivités.

M. Patrick BARNIER rappelle qu'en cas de retenue du nouveau schéma pour l'Indre-et-Loire, le SDTAN devra être révisé.

M. Axel PONROY entre dans la salle à 15h19.

M. Jocelyn GARÇONNET explique que jusqu'à présent, il était annoncé qu'un territoire faisant de la montée en débit sur le réseau cuivre ne ferait pas l'objet de déploiement FTTH à court terme et demande si la situation est la même dans le nouveau schéma.

Il demande également s'il sera possible de déployer davantage de prises FTTH sur des territoires supplémentaires.

M. Patrick BARNIER explique qu'une consultation a été lancée afin d'aboutir à un marché à bon de commande pour la montée en débit. Le Bureau de Touraine Cher Numérique sera amené en juillet 2016 à traiter la question. En ce qui concerne la répartition entre travaux FTTH et montée en débit en Indre-et-Loire, cela fera nécessairement l'objet de discussions ultérieures. Le montant du financement actuellement prévu s'élève à environ 100 M€. Il est envisageable de faire plus ou moins de montée en débit afin de respecter les enveloppes budgétaires des Communautés de communes. Toutefois, ces discussions appartiennent au territoire de l'Indre-et-Loire et devront par conséquent être tranchées par ses élus.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO répond que ce travail sera fait avec les Communautés de communes.

M. Michel CHEVET rappelle que la Communauté de communes Touraine Nord Ouest s'était positionnée et devait être traitée dans une seconde phase de travaux et demande si le positionnement acté sera conservé ou décalé.

M. Patrick BARNIER indique que des travaux pourront être engagés uniquement pour les Communautés de communes ayant signé des conventions de financement avec Touraine Cher Numérique si elles le souhaitent, toutefois, il faudra attendre que le cadre soit défini dans l'Indre-et-Loire à l'issue des 4 mois de discussion à venir.

M. Jean-Marie VANNIER demande ce qu'il adviendra des zones non desservies en FTTH et montée en débit cuivre sur les Communautés de communes du Sud Touraine.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO explique que le cas de l'habitat isolé sera pris en compte avec le mix technologique radio et satellite. Elle précise également qu'un rendez-vous sera planifié avec les trois Communautés de communes ayant signé une convention avant fin juillet 2016.

M. Alain ROIRON regrette que les 4 départements ne soient pas parvenus à un accord et rappelle à M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO que cela fait aujourd'hui 2 ans et demi que des avancées sont promises en Indre-et-Loire. Il manifeste son inquiétude notamment quant aux besoins des zones d'activités. Il apparaît aujourd'hui un doute sur la planification du traitement des Communautés de communes. La montée en débit lui apparaît être une bonne solution car certaines parties du territoire n'ont pas besoin du très haut débit.

Il demande quelles sont les avancées suite à la lettre du Directeur de la Mission THD en date du 8 juin 2016 adressée aux élus.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO indique entendre et comprendre l'impatience des élus et rappelle qu'elle est également élue d'un territoire rural. En raison de la complexité du sujet, le Département d'Indre-et-Loire a pris un temps de la réflexion nécessaire. C'est ce qui explique l'orientation vers un autre schéma et son changement de discours. Elle est également convaincue du bien-fondé de cette nouvelle orientation qui a un véritable sens pour l'avenir du territoire d'Indre-et-Loire.

Pour ce qui est de la Mission THD, une réunion est prévue mi juillet. Il n'y a pas de réglementation claire, ce n'est pas aux services d'interpréter la loi, leur tâche est de l'appliquer. M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO informe le Comité syndical que la Mission THD cherche à soutenir le département d'Indre-et-Loire dans son nouveau projet d'aménagement numérique.

M. Patrick BARNIER précise qu'il n'apparaît pas de contre-indication législative ou réglementaire mais qu'il y a un travail à mener avec les services de l'État.

M^{me} Isabelle GAUDRON intervient afin de manifester son mécontentement quant à la méthode employée il y a 1 an en expliquant qu'aujourd'hui, la méthode de gouvernance de Touraine Cher Numérique notamment vis-à-vis des Communautés de communes ne la satisfait toujours pas. Les EPCI sont observateurs des accords et désaccords des Départements.

Le pacte numérique a volé en éclat, ce qui a propagé une image déplorable. Désormais, une nouvelle configuration d'une complexité certaine est proposée. Elle demande à ce que M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO mette en place une réelle méthode allant au-delà de simples réunions individuelles avec chaque Communauté de communes qui s'avèrent être inefficace. Elle ne souhaite pas que les territoires soient mis en concurrence afin d'éviter des discussions stériles.

M^{me} Isabelle GAUDRON s'interroge sur les 4 mois d'attente supplémentaires annoncés et demande à ce que M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO engage son mandat quant à la tenue des délais et aux solutions apportées aux Communautés de communes.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO indique travailler sans relâche sur le dossier dans l'objectif d'aboutir à une solution plus constructive que le portage actuel. Un travail technique avec les Communautés de communes va être entrepris afin de redéfinir de

façon précise les zones où le déploiement du FTTH est souhaité. Cela permettra de rejoindre d'ici 4 mois la DSP portée par le Loir-et-Cher. Toutefois, la réunion de tous les EPCI n'est pas possible car certains ont déjà pris de l'avance.

M. Xavier BALLERAT manifeste le fait que la question des conséquences financières du nouveau schéma pour l'Indre-et-Loire n'est pas abordée. Il rappelle que l'État ne verse les subventions que lorsque la DSP est signée. Il rappelle également la perte en bonus FSN à 15% et souligne que les leviers de financement privés existent également en affermage.

M. Thierry BRUNET explique que sa Communauté de communes a budgété des sommes conséquentes mais demeure dans l'attente d'engagement de travaux. Il demande à ce qu'un calendrier soit mis en place. Il manifeste son inquiétude quant aux questions de regroupement d'EPCI et notamment sur des blocages inhérents à cela.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO explique que personne n'a été oublié et que depuis quelques mois les Présidents des Conseils départementaux du Cher et d'Indre-et-Loire ont multiplié les rencontres pour en arriver à la nouvelle orientation proposée. Chaque EPCI aura sa place.

M. Alain DELHOUME demande à ce que les dates fixées soient très claires. Pour la Communauté de communes du Val de l'Indre, les travaux débiteront le plus vite possible pour se terminer d'ici 6 à 8 mois mais avec le nouveau schéma, il faudra attendre 2018 ou 2019 pour que les services puissent être commercialisés. Il précise que la montée en débit cuivre et le FTTH sont deux sujets différents. Avec la montée en débit, il n'est pas garanti que le sous-répartiteur devienne le point de mutualisation.

M. Patrick BARNIER indique que l'engagement des travaux en amont de la mise en place de la DSP affermo-concessive du Loir-et-Cher, ne permet de gagner que le temps de construction.

M. Jean-Roger MATHÉ manifeste le fait que dans le Cher la situation est beaucoup plus calme avec un schéma qui fonctionne. Il indique être satisfait de l'émergence de schémas différents dans le Cher et l'Indre-et-Loire et souhaite bon courage à ses homologues d'Indre-et-Loire.

M. Dominique PÉRICARD rappelle que sa Communauté de communes avait validé un projet concret et s'interroge sur le changement concrètement induit par le nouveau scénario.

M. Vincent LOUAULT rappelle que lors du dernier Comité syndical, il a réclamé une solution avant le 30 juin 2016. Il manifeste le fait qu'il n'avait pas bien compris le sujet précédemment mais que désormais il maîtrise le sujet. Les services du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ont réussi à faire une proposition. Il est déplorable que la ruralité soit dans l'obligation de se payer son très haut débit mais la situation est celle-ci. Le schéma porté jusqu'ici laisse de côté 25% des territoires soit 60% de la population des zones rurales.

L'augmentation du débit Internet via la montée en débit cuivre n'est pas un choix stratégique de long terme mais permet d'offrir rapidement 5 Mbits/s à tous les habitants. Dans l'Indre, 90 NRA ont été opticalisés alors que l'Indre-et-Loire n'en compte aucun. Nous ne sommes pas dans la même situation.

Les habitants voteront Front National si on laisse la ruralité de côté. Ce nouvel accord est un bon accord. Un travail exceptionnel a été fait, les avocats et la Région Centre - Val de

Loire ont travaillé dur. Les premières réunions seront mi-juillet. Il annonce au Comité syndical qu'il engage sa parole sur la qualité du travail à venir afin que ce nouvel accord ait du sens.

Il précise qu'avec le nouveau projet, ce ne seront pas des opérations alternatives et que le triple play sera disponible.

M. Pierre COMMANDEUR indique qu'il est important que de tels échanges aient lieu en raison de l'enjeu important du haut et très haut débit. Les usages évoluent plus vite que les infrastructures. Hier le Président de l'ARCEP était à Tours, il a constaté les difficultés en termes de débit Internet et de téléphonie mobile.

Il rappelle l'engagement de la Région Centre - Val de Loire et sa contribution à hauteur de 173M€ sur les 650M€ de projets publics. La Région Centre - Val de Loire est celle qui participe le plus aux déploiements.

Les 4 Présidents de Département ont rencontré M. François BONNEAU pour travailler ensemble afin de mobiliser le plus possible de fonds privés. Tout le monde a essayé de travailler et il remercie les services ainsi que les élus concernés pour le travail effectué.

L'absence d'accord à 4 départements est regrettable mais dans les 2 projets soutenus, il y a une volonté d'apporter les meilleurs services. Le sujet est considéré comme étant d'abord de la responsabilité départementale conformément à la loi NOTRe. La logique de la Région Centre - Val de Loire est d'accompagner le projet de chacun des départements quel que soit la solution choisie.

Il n'y a aucune volonté d'opposition à l'un des scénarios. Par conséquent, les élus de la majorité régionale représentant la Région Centre - Val de Loire s'abstiendront lors du vote.

M. Patrick BARNIER indique qu'il faut que tous oublient ce qui s'est passé jusqu'à présent et qu'il soit opéré une mobilisation autour du nouveau scénario car la pire situation serait de rester dans l'indécision. Il encourage les délégués à voter dans le sens du scénario permettant d'aller de l'avant.

Conformément aux statuts et suite à la demande d'un délégué du Comité syndical, le vote à bulletin secret est sollicité. Il doit être soutenu par 1/3 des délégués présents. Cela représente 14,5 voix.

M. Patrick BARNIER procède au vote à main levée au sujet du vote à bulletin secret. Celui-ci n'emporte que 13 voix, il est donc rejeté.

Le Comité syndical a procédé au vote à main levée et a approuvé à la majorité absolue l'évolution de la stratégie d'aménagement numérique du territoire.

Rapport n°3 : Attribution de la délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Suite au vote du rapport n°2, ce rapport est retiré de l'ordre du jour et n'est pas soumis au vote.

Rapport n°3 bis : Évolution du périmètre de la délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 bis.

M. Mounire LYAME demande quel est l'intérêt pour l'Indre-et-Loire de changer de projet d'aménagement numérique et comment va s'organiser la gouvernance et s'interroge également sur la légitimité des élus d'Indre-et-Loire.

M. Patrick BARNIER manifeste sa confiance aux délégués de Touraine Cher Numérique pour jouer le jeu de la solidarité.

M. Éric LEROY demande si travail reprend sur territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry.

M. Patrick BARNIER répond à l'affirmative en rappelant que le département du Cher reste sur le même SDTAN.

Le Comité syndical a approuvé à la majorité absolue l'évolution du périmètre de la délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

Rapport n°4 : Avenants aux délégations de service public entre Tutor 18 et Touraine Cher Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité les avenants aux délégations de service public entre Tutor18 et Touraine Cher Numérique.

Rapport n°5 : Convention entre la ville de Bourges et Touraine Cher Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la Convention entre la ville de Bourges et Touraine Cher Numérique.

Rapport n°6 : Décision modificative n°1- Budget 2016

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M^{me} Isabelle RAIMOND-PAVERO informe les 3 Communautés de communes ayant signé une convention qu'un rendez-vous sera pris avant fin juillet 2016. Une réunion est également prévue mi-juillet avec la Mission THD et rappelle qu'un important travail sur

une période de 4 mois va être engagé. Elle confirme être convaincue du bien-fondé de la direction prise aujourd'hui.


M. Jean-Marie VANNIER demande ce qu'il en est de la reprise de la boucle locale radio.

M. Patrick BARNIER précise qu'elle est actuellement en gestion privée, la reprise est une option dans le SDTAN d'Indre-et-Loire actuel. Cela fera l'objet de discussions ultérieures.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 16 heures 34.

Christophe DRUNAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
TOURAINE CHER NUMÉRIQUE

